

**PERIODE DE PROFESSIONNALISATION  
DEMANDE DE PRISE EN CHARGE**
**SOCIETES D'ASSISTANCE**

(A déposer avant la date limite de réception des dossiers cf. règles de prise en charge)

**ENTREPRISE**

Raison sociale

N° Adhérent OPCABAIA

N° SIRET :

Adresse

Code postal et ville

**Gestionnaire du dossier**

Nom et prénom

Fonction

Téléphone et adresse mail

**FORMATION**

Précisez la sanction de la formation ↻

Intitulé formation

Date de début

Date de fin

 Nombre d'heures <sup>(1)</sup>

Coût pédagogique TTC

Nature de la formation

Externe

Interne

A distance

Mixte

Présentiel

<sup>(1)</sup> en cas de décimal, merci d'indiquer en centième d'heures, soit pour une demi heure 0.5

**ORGANISME FORMATION**

 Seuls les organismes référencés sur notre liste peuvent faire l'objet d'un dossier, vérifiez >> [ici](#) <<

Raison sociale

N° déclaration activité

SIRET

Adresse

Code postal et ville

Téléphone et adresse mail

Souhaitez-vous la subrogation de paiement ?

Oui

Non

**DECLARATION**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie l'exactitude des informations ci-dessus et atteste avoir pris connaissance des modalités de financement du Plan de formation D'OPCABAIA.

**Signature et cachet de l'entreprise**

A

Fait le 2018

**LISTE DES COLLABORATEURS PARTICIPANT**

	1	2	3	4
Genre				
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Poste occupé				
Catégorie socio-professionnelle				

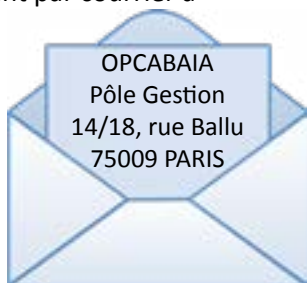
	5	6	7	8
Genre				
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Poste occupé				
Catégorie socio-professionnelle				

**LISTE DES PIÈCES À JOINDRE**

- ① La convention de formation / devis de l'organisme de formation, au nom de l'agence + cachet et signature de l'Entreprise
- ② Le programme de formation sur papier en-tête de l'organisme de formation (ou de l'entreprise si formation interne)
- ③ Le cas échéant, le programme de formation détaillé pour **les modules à distance** selon le modèle disponible [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr)
- ④ Pour les parcours avec plusieurs organismes de formation, joindre toutes les conventions et les programmes de formation
- ⑤ Si la sanction de la formation est une qualification reconnue par une convention collective, joindre le Document de synthèse

**DEPOT DOSSIER**

Uniquement par courrier à



[www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr) :

- Règles de prise en charge,*
- Modèles,*
- Fiches repères,*
- Offres de service*
- Conditions générales de gestion,*
- Liste des organismes de formation référencés OPCABAIA,*
- ...*



## L'ENTREPRISE

Nouvelle Entreprise, je n'ai pas de numéro d'adhérent

- Vous devez dans un premier temps "[ADHERER](#)" à OPCABAIA

Je n'ai pas versé ma contribution avant le 1er mars, puis-je déposer une demande de prise en charge ?

- Vous devez prendre contact avec le service "[COLLECTE](#)"

## LA FORMATION

La formation est dispensée en totalité à distance, quel est le nombre d'heures à préciser ?

- Indiquez la durée estimée du parcours de formation par l'organisme de formation

La formation est dispensée en partie en présentiel et en partie à distance, comment faire ?

- Indiquez la durée des modules en présentiel + la durée estimée des modules à distance

 A votre disposition sur notre site [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr), rubrique : [Boîte à outils](#)

 La fiche repère pour les points de vigilance sur la Formation Ouverte et A Distance

 Un modèle de programme de formation FOAD

 Un modèle d'attestation d'assiduité

Y a-t-il une durée minimale de formation ?

- 70 heures de formation dispensées sur les 12 premiers mois à compter de la date de démarrage formation sont **OBLIGATOIRES** pour les **actions inscrites au RNCP, CQP et Qualification reconnue par une convention collective nationale**. Pour les autres (inventaires, CLEA, VAE) il n'y a pas de minimum requis. En revanche, toute action est plafonnée à 200 heures par année de formation, pour l'accompagnement VAE : 24 heures

La formation est composée de plusieurs modules, quel intitulé dois-je mettre ?

- Indiquez l'intitulé du parcours correspondant à l'objectif de la formation

La sanction de la formation doit-elle être parmi la liste proposée dans le formulaire ?

- Oui, dans le cas contraire, votre dossier n'est pas éligible au dispositif et donc au financement période de professionnalisation

## ORGANISME DE FORMATION

Il s'agit d'un parcours avec plusieurs organismes, comment faire ?

- Indiquez le nom de l'organisme de formation principal. Dans ce cas de figure, il n'y a pas possibilité de subrogation de paiement.

## LISTE DES COLLABORATEURS PARTICIPANT

La formation concerne plus de 8 salariés, y a-t-il un autre formulaire ?

- Non, complétez la liste page 2 autant de fois que nécessaire

Un de mes collaborateurs inscrit à la formation vient d'être recruté, peut-il être pris en charge ?

- Il n'y a pas de pré-requis d'ancienneté
- Seuls les salariées en contrat à durée indéterminée sont concernés.

## QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

Y a-t-il une prise en charge complémentaire pour le salaire et/ou les frais annexes ?

- Non, aucune prise en charge n'est prévue au titre de la période de professionnalisation

Si la prise en charge par OPCABAIA ne couvre pas totalement les coûts pédagogiques et n'intervient pas sur les frais annexes, qui doit les payer ?

- Il appartient à l'entreprise de payer le reste à charge pédagogique et d'honorer les notes de frais de son salarié



## LE SAVIEZ-VOUS ?

La formation hors temps de travail est limitée à 80 heures annuelles et donne lieu :

- ① à la signature d'un protocole avec le salarié,
- ② à un versement d'une allocation de formation à hauteur de 50% du salaire horaire net